

Projet Éoliennes MRC-de-l'Érable
Mémoire présenté au BAPE

267 P NP

DM41

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de L'Érable

6211-24-020

Mes lettres de référence.

Je suis résident de Sainte-Sophie d'Halifax depuis 57 ans. En fait j'y suis né et ma mère demeure toujours sur la terre familiale où elle a élevé cinq enfants.

J'y ai donc vécu comme fils d'agriculteur et j'ai assisté mon père à ce titre tout en suivant un cours en agriculture à Sainte-Croix-de-Lotbinière.

La mission de la terre a changé. Aujourd'hui j'en suis le propriétaire et, avec ma famille j'y ai planté 98 000 arbres.

Depuis 1970, j'exerce la profession de bûcheron sur plusieurs terres privées dont j'ai acquis la propriété et que j'ai toujours cultivées selon les normes en vigueur pour l'entretien de la forêt grâce aux précieux conseils des agences de reboisement. Inutile de vous dire que j'ai toujours eu le souci de reboiser les parcelles de terrains que j'ai exploitées. J'ai même reçu plusieurs titres ou reconnaissances pour la qualité de mon travail.

En 1977 je démarrais une entreprise de villégiature sous le nom « Centre Grands Versants » qui comportait 125 km de pistes pour le ski de fond ainsi qu'une montagne aménagée pour la glissade ainsi qu'une patinoire et des pistes spécifiques pour la promenade en raquettes et pour des ballades en traîneaux (sleigh ride). Durant l'été nous poursuivions nos activités avec la pêche et l'équitation. Pendant douze ans, nous avons attiré des gens de partout dans la région immédiate et même en provenance de Montréal et de Québec.

Après plusieurs années de travail en acériculture, j'acquerrais en 1996 une érablière sise aux limites de Sainte-Sophie-d'Halifax et de Saint-Pierre-Baptiste. Jusqu'en 2009 et durant treize ans j'ai exploité cette entreprise comme ma principale source de revenu.

Je suis aussi propriétaire d'un chalet situé dans la campagne de Sainte-Sophie depuis plusieurs années dont je fais la location. Mes locataires viennent en bonne partie de l'extérieur de la région.

Enfin, soulignons que j'ai été conseiller à la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax durant 9 ans.

Vous comprendrez donc que mes propos, dans le présent mémoire, s'appuieront :

- Sur ces différentes expertises acquises dans ces divers champs d'activités au cours des années et appliquées dans le concret de mon travail quotidien
- Sur mon sentiment d'appartenance à mon milieu et à sa communauté
- Sur le bonheur que je ressens à vivre dans ce milieu aux qualités géographiques exceptionnelles.

Objectif du mémoire

Dans ce mémoire, je mettrai en évidence comment le projet éolien de la MRC- de - l'Érable aurait un impact important dans les différents sphères de ma vie personnelle, professionnelle et celle de ma communauté d'appartenance.

Foresterie

La mise en place des 50 éoliennes nécessitera donc 50 superficies de 250 p² et 35 km de chemins auxquels il faudra joindre 70km de fossés. Bien sûr ces chemins franchiront des ruisseaux et comme ils devront sillonner les montagnes, ils changeront de façon importante la circulation de l'eau.

Mon expérience en forêt et dans les érablières m'a démontré que les simples traces d'un tracteur créant des roulières dans lesquelles se mettait à s'écouler l'eau qui auparavant suivait son cours naturel, étaient suffisantes pour faire en sorte que s'assèchent les érables du côtés le plus bas de ces roulières. Imaginez le dégât que feront 70 km de fossés aux arbres du côté bas de ces chemins. Et comme l'eau sera aussi drainée beaucoup plus vite du côté haut, il est à parier que les arbres qui s'y trouvent en seront aussi affectés.

Étant donné l'importance des surfaces mises à nue du couvert forestier, il est facile de comprendre que durant le temps de la construction et durant l'année qui suivra, nous assisterons à une augmentation très importante de l'apport en sédiments dans les ruisseaux et dans le bassin versant du Lac William et cela malgré les mesures d'atténuation qu'on pourrait adopter. Il n'y aura que les cyanobactéries pour s'en réjouir.

C'est connu que, même dans des conditions normales, 50% de l'apport annuel des sédiments dans nos lacs et rivières surviennent au printemps à la fonte des neiges et lors de grosses pluies. Dans ces circonstances, il n'y a pratiquement pas de solution à ce problème puisque l'eau n'a pas le temps d'être absorbée et ruisselle en surface. C'est dire que, si le projet des éoliennes se réalise, à chaque année, nous assisterons impuissants à une augmentation importante du lessivage des aires de surfaces des éoliennes et des 35 km de chemins dont les résidus seront directement acheminés dans nos ruisseaux et nos lacs. Et voilà qu'on risque d'annuler une grande partie des efforts faits et des deniers dépensés pour rétablir la qualité de l'eau de notre milieu.

Dans ces circonstances, même une bande riveraine bien aménagée sur le bord du lac ou des rivières ne sera pas la solution puisque toute cette eau disposera d'un minimum de 70 km supplémentaires de fossés en montagnes pour accélérer sa course, emprunter les ruisseaux et contourner la bande riveraine afin d'accéder au plan d'eau. Et cela, année après année!

Considérons qu'il est fort probable que les troupeaux des propriétaires franchiront ces chemins et leurs fossés durant une partie de l'année. Imaginez ce qu'il faut en conclure alors que le Ministère de l'Agriculture exige qu'on empêche l'accès d'un troupeau à un ruisseau en y installant des clôtures? Bienvenue à E-coli et à ses petits amis.

Et le chablis

Tous ces chemins créeront également de nouveaux corridors de vent dans des montagnes justement choisies pour l'abondance des vents qui y circulent. Prétendre qu'il n'y aura pas de chablis tient de l'espoir plus que de la réalité. Rappelons que les arbres qui seront en bordure de ces chemins ont poussé en pleine forêt alors qu'ils jouissaient de la protection des autres arbres. Durant les premières années, c'est un phénomène connu, ils se retrouveront exposés aux grands vents sur leur pleine grandeur ou presque et ils ne pourront compter sur leur système racinaire actuel inadapté pour résister à la chute puisque leur système racinaire a été développé dans un environnement qui ne demandait pas de résister à des conditions aussi sévères. Ajoutons à cela que la proximité des fossés agira comme un

système de drainage pour ces arbres qui risquent fort d'être privés d'un apport supplémentaire essentiel en eau et en nutriment afin de pouvoir s'adapter.

Villégiature

À titre de locateur de chalet, je peux vous garantir que ce qui attire les gens ici, été comme hiver, c'est la beauté de nos paysages, le caractère paisible de la région et la sécurité qu'on y trouve. Admire le ciel et les montagnes durant leur séjour constitue une cure de vitalité qui vaut la peine d'y investir temps et argent avant de retourner dans l'achalandage urbain.

Savez-vous que déjà des locateurs de chalet ont vu certains clients réguliers remettre à plus tard leur réservation par crainte de se retrouver devant une éolienne?

Et dire qu'on nous a fait miroiter l'idée que cela devait attirer des touristes? Ajoutons qu'aucune compensation n'est prévue pour la perte éventuelle de ces revenus si le projet devait se réaliser.

La valeur de nos propriétés

Ici je parle des propriétés riveraines des éoliennes. Ce qui sera mon cas même si je n'en n'ai pas autorisé l'installation. Une telle éolienne sera construite à 250 pieds de la limite de ma terre. Comme de raison elle sera bien en vue sur une montagne. Considérant sa taille, j'en aurai donc la pleine « jouissance ». Je remercie d'ailleurs mon voisin de cette attention dont je me passerais bien.

Quand on consulte ce qui est arrivé ailleurs à la valeur des propriétés riveraines à des éoliennes, on voit qu'elles ont perdu de 20 à 40 % de leur valeur. Certaines personnes n'ont d'ailleurs jamais réussi à vendre leur propriété considérant l'importance des inconvénients rattachés à leur situation particulière par rapport aux éoliennes en place.

Comment peut-on penser qu'il sera différent ici puisque déjà l'un des nos concitoyens s'est vu retirer une offre d'achat de sa terre quand l'éventuel acheteur a appris qu'on y construirait possiblement une éolienne.

Que les inconvénients soient présumés ou réels, il est normal qu'un acheteur sensé ne soit pas prêt à payer le plein prix pour une terre ainsi exposée à de tels risques.

Savez-vous que pour moi, la valeur de ma propriété constitue mon fonds de pension? Donnez-moi une bonne raison que m'inciterait à accepter qu'il soit amputé de 20 à 40% alors que j'ai travaillé déjà plus de trente ans pour le constituer?

Acceptabilité sociale

1. Concernant la mise en place des éoliennes, le conseil municipale de ma municipalité, Saint-Sophie-d'Halifax, a adopté une résolution précisant que son acceptation du projet éolien de l'Érable était conditionnelle à ce qu'aucune éolienne ne soit visible du village.

Reconnaissons qu'il s'agit d'une curieuse de résolution qui a de toute évidence apparence de discrimination pour les résidents des rangs. Bien qu'il y ait là un signe de division dans la communauté, il faut bien reconnaître que le conseil municipal reconnaît que la présence de ces éoliennes n'est pas souhaitable dans le champ visuel de leur quotidien. Si cela est vrai pour eux, on peut bien comprendre que cela soit tout aussi vrai pour les riverains.

On pourrait penser que les riverains qui se retrouvent dans les rangs sont respectés par une telle décision puisqu'ils ont signé un contrat acceptant la présence des éoliennes à proximité. Pour comprendre la réalité, il faut porter attention au fait que sur l'ensemble de signataires il n'y en a seulement que 30% qui résident sur place, les autres étant des propriétaires qui ne résident pas à Saint-Sophie d'Halifax. Sur la base de l'acceptation de ces 30% résidents, il est clair que le projet n'aurait pas lieu.

Conclure de l'acceptabilité sociale du projet dans notre municipalité sur la base de la résolution de la municipalité serait donc une erreur évidente.

2. Le projet a déjà semé les germes d'une division sociale qui va en s'amplifiant avec la poursuite des démarches actuelles. Voici quelques exemples.

- a) Déjà la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester a signifié son désaccord avec ce projet en cours en faisant parvenir des mises en demeure à différentes instances et à des citoyens signataires de notre région. Plusieurs autres citoyens de notre milieu

songent à faire de même au moment de l'écrit de ce mémoire. Cela sera peut-être fait au moment de son dépôt.

- b) L'un des mes voisins qui exploite une entreprise des balades en traîneaux à chiens doit obtenir l'autorisation de plusieurs propriétaires pour circuler à travers les divers paysages. Comme il s'oppose au projet, il s'est vu signifié des refus de passages considérant l'implantation possible d'éoliennes. Assez difficile de sauter une terre avec de chiens. Disons aussi adieu au charme champêtre de la randonnée s'il faut sans cesse revenir à la route pour pouvoir boucler le trajet. Alors, pourquoi ne pas faire tout simplement la route en voiture?

Dans ce contexte, quel est l'avenir de cette entreprise touristique? Qui se soucie que c'est le gagne-pain hivernal d'une famille de chez-nous qui est en jeu?

- c) Déjà la piste de ski de fonds de Saint-Ferdinand s'est vu obligée, dans un premier temps, de fermer ses portes. Cependant, après des représentations faites auprès de la municipalité et du promoteur, on dit chercher des solutions. Mais le mal social est déjà fait. Tout le travail bénévole qui entoure une telle activité a été bafoué.

- d) Le projet nourrit des craintes très légitimes pour les riverains car plusieurs questions posées lors de la première période de consultation du BAPE ont eu des réponses évasives qui font porter aux riverains le fardeau de la preuve pour les risques encourus :

- Si la capacité de mon puits artésien diminue ou en encore qu'il cesse tout simplement de fonctionner est-ce que je serai dédommagé?....

Réponse : Il faudra faire la preuve que cela dépend du projet des éoliennes.

- Est-il vraiment prouvé que je n'éprouverai pas de problème de santé rattachés aux sons, ultra-sons, infra-sons alors que certaines études semblent dire que c'est probable que cela arrive pour certaines personnes plus sensibles?


Réponse : Le ministère a recommandé de poursuivre plusieurs études sur le sujet.

Pas très rassurant d'apprendre qu'on s'ajoutera à la liste des cobayes pour ces études. Il faut aussi lire entre les lignes de cette réponse qu'il sera très difficile de prouver avant notre décès qu'il s'agit d'un problème relié aux éoliennes, n'est-ce pas?

- e) La sûreté du Québec fait à chaque année une opération cisaillie dans notre région pour contrer la culture de la marijuana. On en débusque presque à chaque année. Il vous sera facile de vérifier ce fait dans les journaux. Pour faciliter le travail de ces commerçants de l'ombre, on leur fournira 35 km de nouveaux chemins pour mieux circuler dans la forêt et pour leur faciliter la fuite sur des chemins non patrouillés par la Sûreté du Québec. Sans compter que tous ces nouveaux chemins faciliteront également l'accès aux résidences ainsi qu'aux différents bâtiments des cultivateurs et exploitants forestiers où ils pourront s'approvisionner en matériel utile et revendable.

Conclusion

Bien que la liste des impacts ci-haut mentionnés soit incomplète, je considère qu'ils suffisent déjà pour affirmer que ce projet n'est ni économiquement ni socialement acceptable. En plus il comporte des risques clairement sous-estimés pour la santé des riverains à long terme. C'est pourquoi je demande aux représentants du BAPE de recommander qu'un tel projet soit réalisé dans le nord du Québec, là où les conditions de réalisation sont favorables et sans impact sur la population puisque les endroits visés sont inhabités.


Gervais Marcoux